

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 29 septembre 2025 à 19h00

à l'auditorium du CIP

Présidente : Mme Valérie Piccand, Groupe Débat

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière
procès-verbal

Invités : Mme Sandrine Javet, mandataire pour l'établissement du budget 2026
M. Philippe Wastian, responsable administratif Energies et Réseaux

1. Appel

L'appel auquel procède M. Marc Froidevaux, secrétaire, fait constater la présence de 28 conseillers généraux sur 36. La majorité absolue est fixée à 15.

Sont excusés :

M. Thierry Gagnebin, PS
Mme Monika Sommer, UDC
M. Elvis Lehmann, PLR
M. Jan Muggli, Groupe Débat (PEV)
Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat
Mme Qëndresa Koçinaj Coçaj, PS

M. Sylvain Riard, PS, et M. Pierre Von Allmen, UDC, sont annoncés en retard.

2. Approbation de l'ordre du jour

La présidente donne connaissance de l'ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2025
4. Réponses aux interpellations

I. Décisions

5. Nouvelle conduite d'eau potable et pose d'un tube en attente pour l'électricité sous la voie des CJ dans le secteur Est de la halte du Chalet, demande d'un crédit d'engagement de CHF 171'500.-
6. Postulat de M. Jacques-Eric Favre et de M. Jean-Philippe Joubert, PS, intitulé « Pour une amélioration de la desserte en transports publics et une gestion du trafic autour de la piscine communale »

II. Projets en cours du Conseil municipal

7. Taxe de l'eau potable
8. Autres informations du Conseil municipal

III. Divers

9. Résolutions

10. Motions – postulats
11. Interpellations
12. Petites questions
13. Correspondance au Conseil général
14. Divers

Une verrée suivra la séance.

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2025 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son autrice, la chancelière Lucie Noirat.

4. Réponses aux interpellations

M. Sylvain Riard, PS (De la verdure au-delà des limites)

Mme Deborah Kläy, CM, n'a rien à ajouter par rapport à la réponse communiquée dans le message.

L'interpellateur est absent et ne peut donc pas se prononcer.

I. DECISIONS

5. Nouvelle conduite d'eau potable et pose d'un tube en attente pour l'électricité sous la voie des CJ dans le secteur Est de la halte du Chalet, demande d'un crédit d'engagement de CHF 171'500.-

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente donne la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, n'a pas d'autre explication à donner que ce qui était indiqué dans le message.

La présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'acceptation du crédit.

La présidente ouvre la discussion.

M. Georges Juillard, UDC, trouve dommage qu'il n'y ait eu que CHF 50'000.- inscrits au plan d'investissement (PI) pour venir ensuite avec un chiffre bien plus élevé.

M. Chaignat rappelle que le PI est un outil de travail du Conseil municipal. Ce n'est pas une science exacte. Quand on calcule le montant d'un projet, on estime un chiffre au mètre par rapport aux chantiers similaires précédents. Ce montant a peut-être été mis il y a cinq ou six ans au PI. C'était alors une estimation très grossière. Au moment où le projet arrive, le bureau d'ingénieur fait son travail et l'on remarque tout à coup que c'est beaucoup plus cher que prévu. C'est là que le PI est intéressant. On constate qu'on a un problème, donc on doit se demander si l'on peut réaliser le projet en maintenant les investissements souhaités. En l'occurrence, on peut le faire car à l'inverse, sur le chantier de la Paule, on a une grande marge de manœuvre par rapport aux offres qui sont entrées. Cela compense l'augmentation sur le présent crédit. C'est le jeu avec cet outil de travail.

M. Hervé Gullotti, maire, précise que le PI sera mis à jour prochainement, en principe cet automne. A cette occasion, les montants inscrits seront mis à jour dans la mesure du possible.

Remarque : Arrivée à 19h08 de M. Pierre Von Allmen, UDC. La majorité reste à 15.

La discussion n'étant pas demandée, la présidente passe au vote.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 1'71'500.-.

6. Postulat de M. Jacques-Eric Favre et de M. Jean-Philippe Joubert, PS, intitulé « Pour une amélioration de la desserte en transports publics et une gestion du trafic autour de la piscine communale »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente donne la parole au Conseil municipal.

M. Christophe Gagnebin, CM, n'a rien à ajouter par rapport au contenu du message.

La présidente donne la parole aux motionnaires.

M. Jean-Philippe Joubert, PS, remercie le Conseil municipal et accepte la proposition de ce dernier.

La présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'adoption du postulat.

Remarque : Arrivée à 19h13 de M. Sylvain Riard, PS. La majorité absolue passe à 16.

La présidente ouvre la discussion qui n'est pas demandée. Elle passe alors l'objet au vote.

A l'unanimité des membres du Conseil général, le postulat est accepté.

II. Projets en cours du Conseil municipal

7. Taxe de l'eau potable

La présidente explique que la commission des finances et le Conseil municipal ont décidé d'innover en proposant une discussion sur le sujet de la taxe de l'eau potable. Étant donné que la fixation de la taxe de l'eau potable est de la compétence du Conseil municipal, il n'y aura pas de votation suite à cette discussion. Cependant chacun est vivement encouragé à donner son avis, afin que le Conseil municipal puisse prendre la température du Conseil général. Finalement, lors de la validation du budget au mois de novembre, le Conseil général pourra officiellement discuter de la proposition que le Conseil municipal introduira dans le budget.

Elle cède la parole à M. Hervé Gullotti, maire, pour expliquer ce sujet complexe avant de passer à la discussion ouverte.

M. Gullotti commence par décrire l'interrogation formulée par la commission des finances à la fin de l'an dernier. À savoir, est-ce que l'on avait l'intention d'agir au sujet de la réserve des financements spéciaux de l'eau potable (maintien de la valeur FSMV et équilibre de la tâche FSET) qui sont relativement élevés, même si dans la norme par rapport aux exigences du canton. La commission des finances s'est demandé s'il fallait baisser la taxe de l'eau potable et quelles sont les mesures que la commune peut prendre

pour utiliser cet argent qui dort dans les financements spéciaux. Avec la législation sur le MCH2, l'utilisation de ces fonds a passablement été modifiée. On a mandaté le bureau ATB au printemps 2025. Il a remis un rapport dont les conclusions sont présentées ce soir avec des propositions d'action.

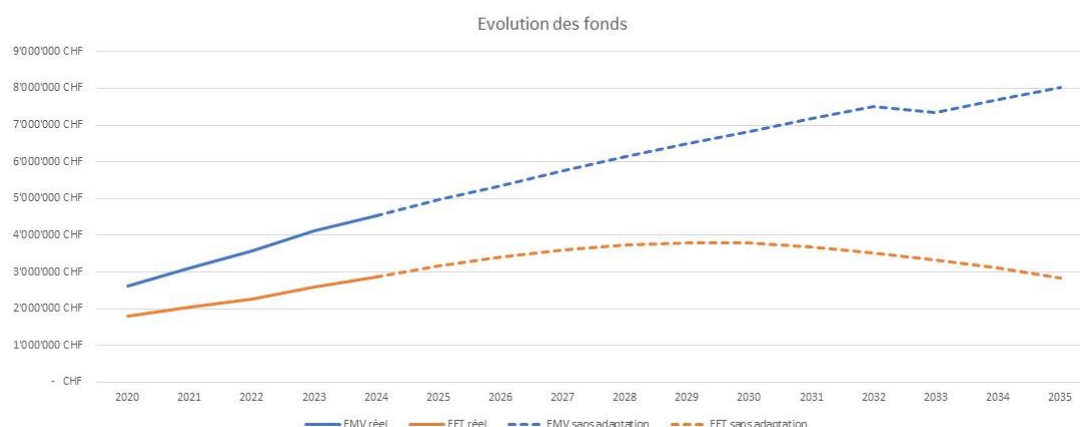
Contexte

Pour mémoire, M. Gullotti rappelle qu'on a mis à jour le PGA communal (plan général d'alimentation en eau potable) dans les années 2010. En prévision de certains travaux que l'on pensait devoir faire, on aurait dû progressivement augmenter le prix de l'eau potable. Finalement, on n'a pas modifié ce prix qui est resté à CHF 2.40 / m3 pour la taxe de consommation et à CHF 44.- / UL pour la taxe de base. Les prix n'ont pas eu besoin d'être adaptés car certaines mesures préconisées par le PGA n'ont pas encore été mises en œuvre.

Le maintien de ces taxes a eu un effet sur l'évolution des fonds. Le bureau ATB a fait des projections pour voir ce qui se passera si l'on n'adapte pas.

Situation actuelle des fonds

Evolution sans mesure particulière au niveau des taxes :



Rappel des définitions

Un fonds de maintien de la valeur sert à financer l'entretien et la remise à niveau des infrastructures d'eau potable, comme les conduites et les équipements, afin de garantir leur bon état et leur fonctionnement sur le long terme.

Un fonds d'équilibre de la tâche (souvent appelé fonds d'équilibre des coûts ou des tâches) sert à équilibrer les finances d'une commune pour la gestion de l'eau, en compensant les variations des dépenses ou des revenus liés à la prestation des services d'eau potable, par exemple en cas de travaux imprévus ou de fluctuations de la demande.

Mesures concrètes du scénario proposé par ATB

- Il serait possible de diminuer la taxe de base de 20% dès 2026 pour le consommateur. La remarque initiale de la COFI était que les citoyens paient cher pour le maintien de la valeur, sans en bénéficier directement sur l'entretien du réseau.
- La diminution de la taxe serait pour cinq ans. Ensuite, il est certain que nous devrions ré-augmenter la taxe, pour pouvoir réaliser l'entretien du réseau selon le PGA. On paie aujourd'hui la prudence des années 2000 imposée à l'époque par la situation financière de la commune.
- Passer le montant qu'on prélève au budget de 91% à 60% de la valeur du réseau (taux d'attribution au FSMV).

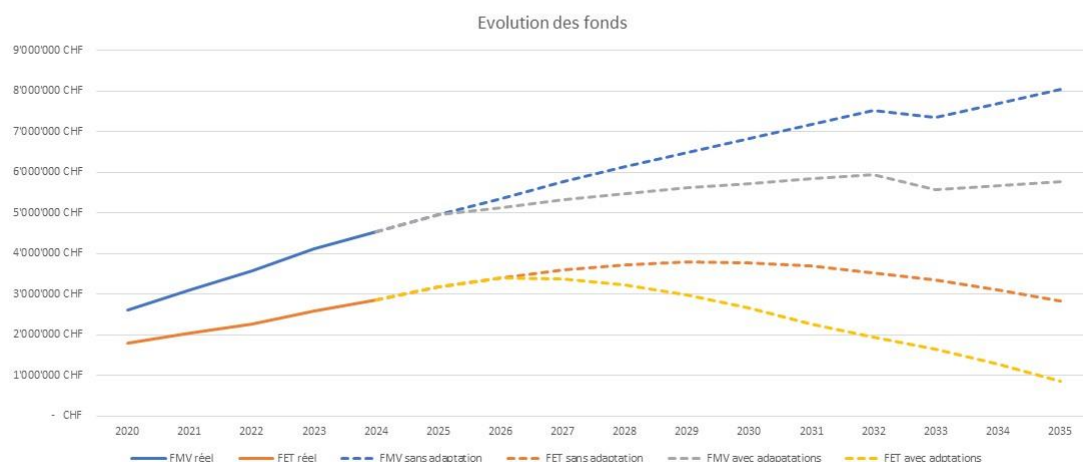
- Prélever chaque année CHF 75'000.- sur le FSMV pour effectuer des travaux de renouvellement du réseau.
- Abandon de la source de Batanvaux.
- Engagement d'une nouvelle ressource humaine au service de l'eau potable (SdE) pour avancer plus vite dans l'entretien du réseau.

Sur l'abandon de Batanvaux, M. Philippe Wastian, responsable administratif Energies et Réseaux, explique qu'un jour, on ne prendra plus d'eau de cette source. C'est inéluctable dès la mise en service du nouveau réservoir de la Printanière (horizon 2028-2030). Selon le PGA, elle aurait dû être abandonnée en 2018.

Contraintes du scénario

- Il doit permettre de restituer une partie de l'argent encaissé et non utilisé. Par cette mesure, la croissance du FSMV sera maîtrisée et le FSET diminuera.
- Il ne doit pas mettre en danger le SdE d'un point de vue économique. Le FSET ne peut pas tomber en dessous de CHF 0.-.
- D'un point de vue opérationnel, l'équipe sous dotée du SdE, devrait obtenir les ressources nécessaires à son bon fonctionnement.
- Les futurs investissements pour améliorer et simplifier le réseau actuel doivent être garantis.

Impacts financiers du scénario sur les fonds et sur les consommateurs



Conclusions

- D'un point de vue économique une diminution de la taxe de base de 20% durant une période limitée est viable.
- Du point de vue opérationnel, l'exploitation ainsi que les investissements nécessaires ne sont pas mis en danger.
- Une diminution de la taxe de base suivie dans 5 ans puis dans 10 ans d'une augmentation peut être perçue de différentes façons par la population. Ces considérations sont politiques.

Remarques:

- En cas d'adoption du scénario, un suivi rigoureux de la situation financière est à tenir.
- Que le scénario soit ou non appliqué, nous n'échapperons pas à des augmentations de taxes. Le financement prévu par le PGA sera tôt ou tard nécessaire puisque nous aurons besoin d'entretenir, d'adapter, de moderniser et de renouveler notre réseau.

Perspectives d'investissements :

La commune de Tramelan a prévu de gros investissements dans le domaine de l'eau potable en 2027, 2028 et 2029 (Extension et rénovation du réservoir Printanière : CHF 3'500'000.-).

Concernant les coûts d'achat d'eau, M. Wastian explique qu'aujourd'hui, on est approvisionné par Batanvaux et Moulin-brûlé. Le reste acheté au SEF. On budgète chaque année CHF 300'000.-, on ne les a jamais atteints (on est entre CHF 120'000.- et 240'000.-). Si l'on est approvisionné à 100% par le SEF, on sera à CHF 650'000.-, donc cela impliquera forcément une augmentation de la taxe de consommation.

Si l'on ne pompe plus d'eau à Batanvaux, on aura des économies de coûts d'énergie et d'exploitation. Le but du PGA est de simplifier notre réseau d'eau, donc d'éliminer aussi les réservoirs des Tartins et du Chalet. Là encore, cela fera une baisse des coûts d'exploitation. Maintenant, si l'on fait tous les travaux dictés par le PGA, on aura besoin de ressources. On a actuellement trois personnes qui ont déjà du mal à tourner rien que pour réparer les fuites sur le réseau vieillissant. Si l'on engage une personne supplémentaire maintenant, on peut faire les travaux nécessaires. À terme, quand le prochain col-laborateur partira en retraite, on peut envisager de ne pas le remplacer et de revenir à trois personnes.

Impacts financiers du scénario sur les fonds et sur les consommateurs

- Une diminution de 20% de la taxe de base représente une économie annuelle d'environ CHF 50.- à CHF 100.- pour le propriétaire d'une maison familiale. Pour une maison de 10 unités locatives (UL) l'économie est de CHF 88.-.
- Pour un immeuble de 6 appartements (exemple Nord 22), l'économie se monterait à CHF 285.- par an. A charges égales, si le propriétaire répercute l'économie sur ses locataires, celle-ci s'élève à moins de CHF 50.- par appartement.
- Recommandations en vigueur pour le financement de l'eau potable : la taxe de consommation devrait se situer entre 20 % et 50 %, tandis que celle de la taxe de base devrait représenter entre 50 % et 80 %. À Tramelan, un déséquilibre en faveur de la taxe de consommation — c'est-à-dire si celle-ci finançait une part plus importante que la taxe de base — représenterait un risque notable. En effet, des gros consommateurs comme la piscine ou la fromagerie (qui à eux seuls représentent 7 % de la consommation totale du village) pourraient cesser leur activité. Une telle situation compromettrait alors la couverture intégrale des coûts liés à l'approvisionnement en eau potable.

M. Wastian précise que la taxe de base est fixée selon le nombre d'unités locatives, qui sont définies par le canton pour pouvoir fixer la valeur locative du bâtiment. Vu la votation du 28 septembre 2025 sur la valeur locative, on ne sait pas quel impact cela aura sur le calcul.

Mme Sandrine Javet explique que l'unité locative, c'est-à-dire le volume du bâtiment, va toujours rester. On aura toujours une façon de calculer ce volume, même si c'est défini autrement.

M. Gullotti ajoute encore, avant que le débat ne s'ouvre, que si l'on modifie la taxe, le budget ne sera pas impacté puisque c'est une tâche autofinancée. Mais il y aura un impact si l'on décide d'engager une personne supplémentaire, du point de vue des charges sociales notamment. Une baisse de la taxe aura aussi une incidence sur les liquidités de la commune.

Mme Javet précise, par rapport au budget, que les comptes touchés par les décisions vont augmenter ou diminuer, mais ça n'a effectivement pas d'incidence sur le résultat final. Le résultat des comptes autofinancés est toujours à zéro.

M. Gullotti conclut en indiquant que la question ce soir est de savoir si le Conseil général

veut avoir un impact sur ces taxes, sachant que baisser la taxe maintenant pour l'augmenter dans cinq ans risque d'être difficile à défendre. Le Conseil municipal attend un avis ou préavis de la part du Conseil général afin de ne pas faire capoter le budget à cause de cette question.

La présidente ouvre d'abord la discussion sur les questions de compréhension.

M. Christophe Vienat, PLR, revient sur l'abandon de la source de Batanvaux. Il ne comprend pas pourquoi on passerait alors à 100% d'alimentation par le SEF, car on a d'autres sources.

M. Mathieu Chagnat, CM, rappelle d'une part que c'est une exigence cantonale d'abandonner nos sources. Batanvaux, au centre du village, présente un fort risque de pollution. Moulin-Brûlé, plus petite, doit-elle être maintenue ? C'est aussi une question financière de savoir s'il faut continuer de pomper ces eaux jusqu'au réservoir de la Printanière. À l'époque, le canton a clairement dit qu'on devait l'abandonner, au sens de ne plus la mettre dans le réseau.

M. Vienat demande alors si on n'a que ces deux options ?

M. Chagnat répond que le canton préfère qu'on ait des grands réseaux d'eau, avec des sources profondes. Quand le SEF pompe de l'eau, il la contrôle et la traite avant de nous l'envoyer. Ici on doit faire la même chose, mais pour des quantités beaucoup plus petites.

M. Vienat demande si cette pesée des intérêts a été faite au niveau financier.

M. Chagnat répond que oui, mais il y a quinze ans. Actuellement on a encore l'espoir de garder Moulin-Brûlé, mais il faudrait améliorer le captage car actuellement ça ne vaut pas la peine pour si peu de volume. Et capter plus d'eau, cela aura des coûts. L'option n'est pas totalement fermée pour la commune. Il faudrait également la déplacer de l'autre côté de la route pour raisons de sécurité. Dans tous les cas, qu'il y ait un apport d'eau ou pas, cela n'empêchera pas les investissements qu'on devra faire selon le PGA pour simplifier le réseau.

M. Gullotti profite encore de l'occasion pour remercier vivement M. Wastian qui a porté le dossier en l'absence de l'administrateur des finances, avec le soutien du dicastère E&R et de Mme Javet.

La présidente poursuit avec la discussion sur le fond. Elle précise que la discussion sera limitée à 30 minutes.

M. Jacques-Eric Favre, PS, pense que vu la vétusté du réseau de distribution d'eau potable, il serait dramatique de baisser les taxes alors qu'on a besoin de financement pour continuer, voire accélérer la rénovation du réseau.

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, rejoint l'avis de M. Favre. Il a été signalé que le réseau a dû subir de nombreuses interventions en 2020, et il ne semble pas que cela ait diminué. Il le vit encore actuellement à la Rue des Plânes. Il est important de maintenir l'effort pour maintenir un réseau de qualité. C'est de l'eau qu'on boit au bout du compte. Quand on voit la vétusté de certains tuyaux, on peut se poser des questions. Il ne voit pas l'intérêt de baisser la taxe maintenant pour la ré-augmenter dans quelques années afin de faire des travaux qui, à son avis, devraient déjà être entrepris.

M. Vincent Vaucher, PS, comprend qu'à un moment donné, les conditions financières étant ce qu'elles étaient au début des années 2000, on a mis de côté certains entretiens. On paie maintenant les choix d'une certaine époque et M. Vaucher n'est pas certain que ce soit juste. Si l'on communique sur une baisse de tarif et qu'on explique que dans les cinq à dix ans, pour différentes raisons, cela augmentera à nouveau, la population devrait pouvoir l'entendre.

M. Blaise Bernard, PS, relève qu'on parle uniquement de la source du Moulin-Brûlé, mais qu'en est-il de celle de la piscine qui a été réhabilitée ce printemps ?

M. Chagnat explique que c'était la première source de Tramelan-Dessous, qui alimentait à l'époque le réservoir des Tartins. Elle avait été abandonnée, aussi pour des raisons financières. Elle n'est plus dans le réseau d'eau potable. Le canton n'autorise son utilisation que comme eau de baignade. Elle ne répond pas à un critère suffisant pour être dans le réseau d'eau potable. Si l'on voulait l'utiliser, il faudrait mettre en place une installation de contrôle.

Mme Audrey Châtelain, PS, remarque qu'il y a deux fonds de plusieurs millions de francs. Même si ce sont des écritures comptables et non de l'argent à disposition, ce sont tout de même des réserves que la commune doit faire. Elle entend bien que les réseaux sont vieillissants et nécessitent de l'entretien, mais pourquoi ne peut-on pas prélever là-dessus ? Quelles sont les explications comptables ?

M. Wastian répond que c'est depuis le passage au MCH2 que les choses ont changé. Le PGA a été fait sous le MCH1, certains investissements pouvaient alors être retirés directement de ces fonds. Aujourd'hui, on ne peut en retirer que les amortissements. Un réservoir a une durée d'amortissement de 66 ans, une conduite de 80 ans. On ne peut donc puiser qu'un soixante-sixième ou un quatre-vingtième dans le fonds de maintien de la valeur.

Le raisonnement du canton est juste. Théoriquement, on devrait pouvoir renouveler notre réseau. Actuellement, chaque année, la commune prévoit un taux d'attribution au FSMV de 91 % de la valeur du réseau. On n'a pas l'obligation d'être si haut. La commune pourrait se limiter à 60 %. Le canton décourage cela toutefois. Pour les communes qui ont les moyens d'investir de grandes sommes pour procéder au renouvellement complet de leur réseau, un taux de 60% serait trop faible. Pour les communes avec moins de moyens et qui tablent sur un amortissement technique plus long que l'amortissement comptable, alors peut-être qu'un taux d'attribution de 60% serait suffisant. Ce qu'on a fait jusqu'ici n'était pas faux, mais on tire sur la corde. On a changé des kilomètres de conduite. Si l'on peut tirer une conduite plus de 80 ans, tant mieux, mais ce n'est pas toujours possible. Aujourd'hui on est au pied du mur, à certains endroits on n'a plus le choix. Et si l'on calcule ce que nous coûtent les interventions de réparation sur ces endroits, cela fait bien longtemps qu'on aurait atteint la valeur d'amortissement et donc qu'on aurait eu meilleur temps de procéder à un renouvellement de toute la conduite. Bien sûr, il faut prioriser les choses. Le gros morceau à venir, c'est le réservoir de la Printanière, dans le cadre de la simplification du réseau voulue par le PGA qui avait été présenté au Conseil général en 2015. On aura besoin de ces fonds tôt ou tard. On devra faire ces investissements qui n'ont pas été faits jusqu'ici. Baisser les taxes permettrait de restituer de l'argent qui n'a pas été utilisé jusqu'ici, mais dont on aura besoin plus tard.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, a l'impression que dans le budget des familles, ces taxes peuvent être assez lourdes. D'une manière générale, le coût de la vie augmente. Il semble difficile de justifier qu'on ne baisse pas des taxes si on en a l'occasion. M. Gerber voit bien la difficulté entre taxe de consommation et taxe de base. Il y a aussi le souci de devoir limiter la consommation d'eau en été. Par rapport à cela, est-ce un bon signal de baisser la taxe de consommation ? Ne faudrait-il pas prioriser une baisse de la taxe de base ?

M. Marc Froidevaux, PS, relève qu'un des éléments positifs mentionné est de renforcer l'équipe. C'est un investissement qui permettrait de réaliser des projets, d'utiliser ces fonds et d'avoir un retour sur investissement. Il entend le problème de décalage entre les générations, mais si cet argent est là, faisons ce qu'il faut pour l'exploiter, pour entretenir le réseau et diminuer les coûts le plus vite possible.

M. Jean-Philippe Joubert, PS, demande quel est le plafond du fonds ?

M. Wastian répond que le canton permet d'atteindre 25% de la valeur du réseau dans le FSMV. À partir de là, on n'est plus censé faire de versement dans le fonds. Aujourd'hui, on est bien plus bas. On a de la marge avant d'atteindre ce plafond. Rien ne nous oblige pour l'instant à stopper les versements.

Mme Javet confirme que le plafond ne sera pas atteint dans les cinq ans à venir.

M. François Rüfli, PLR, estime qu'il est important de rattraper le retard dans les investissements. De ce point de vue-là, il paraît raisonnable de garder ces montants, de renforcer l'équipe pour pouvoir augmenter la cadence de réparation du réseau.

M. Quentin Landry, UDC, a été surpris au début de la présentation. Il a toujours compris qu'on avait du retard sur le PGA. Si on a de l'argent à disposition, c'est dommage qu'on ne puisse pas augmenter l'équipe. Certains disent qu'on paie pour les générations passées, M. Landry a plutôt peur que ce soient les générations futures qui paient pour ce qu'on ne ferait pas maintenant pour suivre le PGA. D'un point de vue plus politique, on parle toujours d'économie d'eau, baisser les coûts n'est pas forcément un bon signal si cet argent peut être utilisé intelligemment.

M. Sébastien Wyss, PLR, partage complètement les avis de MM. Landry et Rüfli, indirectement celui de M. Froidevaux. Il préférerait qu'on prenne l'argent qu'on a pour entretenir notre réseau et renforcer l'équipe.

M. Sylvain Riard, PS, a aussi l'impression que c'est important de renforcer l'équipe. À ce propos on dit que l'équipe est réduite. Si on parle de tournus, de service de piquet, sachant qu'il peut y avoir des malades ou autres, qu'en est-il du point de vue pratique, quel est le besoin ?

M. Chagnat répond qu'il y a trois personnes pour assurer un piquet 24h/24 en cas de fuite ou problème quelconque sur le réseau. S'il y a un absent, malade ou en vacances, ça a un impact. C'est lourd aussi pour leur vie de famille. Cela ferait du bien d'étaler ce service de piquet sur plus de monde.

M. Riard estime qu'effectivement, il ne doit pas y avoir beaucoup d'entreprises qui organisent un piquet 24h/24 avec trois personnes. Cela confirme son avis de renforcer l'équipe.

M. Wastian confirme que pour l'équipe, il n'y a pas photo. On a vécu la différence entre trois et quatre personnes au service électrique, c'est incomparable. Et le service de l'eau potable doit intervenir bien plus fréquemment.

M. Jean-Charles Juillard, UDC, s'interroge sur cet argent qui est là maintenant. Même si comme l'a dit M. Vaucher ce sont les générations précédentes qui ont cotisé, pourquoi serait-ce à nous d'en profiter ? À son sens, il est urgent de mettre ces moyens à disposition pour renouveler le réseau d'eau, renforcer l'équipe d'entretien, pourquoi pas rechercher de nouvelles sources et captages ainsi qu'assainir les nôtres pour maintenir la valeur du réseau et tendre vers une autonomie en eau potable.

Mme Manila Monti, Groupe Débat, demande si l'on peut baisser par exemple la taxe de base pour alléger la charge sur les familles, tout en investissant dans le réseau ?

M. Chagnat répond que le scénario proposé par ATB est de baisser la taxe durant cinq ans de 20%. Qu'on la baisse ou pas, dans cinq ans on devra l'augmenter. Ce que cela change, c'est qu'alors on l'augmentera de manière plus conséquente. Le scénario d'ATB dit qu'on peut baisser la taxe, engager quelqu'un et mettre CHF 75'000.- par an dans les

rénovations. Le but est de faire baisser les fonds. Mais il y a un garde-fou, c'est que dans cinq ans, on devra revenir ici avec une augmentation plus forte. Son avis personnel serait plutôt de maintenir le niveau actuel de la taxe et garder une ligne plutôt que d'essayer de faire le yo-yo.

Mme Audrey Châtelain, PS, précise que, sauf erreur, on ne peut pas engager quelqu'un en utilisant ces fonds. Ces taxes ne doivent pas être utilisées pour engager du personnel. C'est une nuance à faire. La commune peut engager du personnel quand bien même les taxes seraient réduites.

M. Wastian confirme que c'est juste pour le FSMV, qui ne peut être utilisé que pour des investissements, pas pour des ressources humaines ou des achats d'eau. Le FSET, lui, sert de tampon et à la fin de l'exercice, on va y mettre ou en ressortir quelque chose. Tout ce qui est exploitation, c'est-à-dire les ressources humaines ou les achats d'eau au SEF, est en lien avec cet équilibre de la tâche. Si on a peu d'achats au SEF et peu de ressources humaines, on va mettre de l'argent dans le FSET. Au contraire, si on engage du monde et que les taxes ne suffisent pas à couvrir l'exercice complet, on ira chercher l'argent manquant dans le FSET pour être à zéro. Si on ne touche rien aux taxes, on ira de toute façon puiser dans le FSET, car on a compté l'engagement d'une personne et on va devoir augmenter les achats d'eau au SEF. La question est de savoir à quelle vitesse on ira. Ce qui est impossible, c'est d'être au-dessous de zéro dans le FSET.

Il rappelle encore que si l'on suit le PGA, l'augmentation des achats d'eau au SEF est inévitable, d'où le fait qu'une augmentation de la taxe interviendra forcément.

Mme Châtelain a pourtant compris que le canton est en train de revenir en arrière.

M. Chaignat indique que c'est une tendance, et M. Wastian complète en précisant que l'OED s'en tient à notre PGA pour l'instant.

Mme Châtelain est dubitative, car avec l'augmentation des primes de caisses-maladie, les RHT, les difficultés financières que beaucoup de ménages ont actuellement, n'est-ce pas justement le moment où l'on peut faire un geste tout en maintenant de l'investissement ? Elle serait plutôt favorable à une baisse de la taxe.

M. Wastian rappelle que le scénario présenté consiste à baisser la taxe de base, et non la taxe de consommation. Si on donne une proportion trop importante à la taxe de consommation par rapport à la taxe de base, et qu'un grand consommateur coupe le robinet, les recettes vont chuter. Avec la baisse de 20% de la taxe de base, on serait à 50/50. On ne peut pas aller au-delà selon les recommandations de l'association d'approvisionnement en eau et en gaz.

M. Marc Froidevaux, PS, demande ce qu'on peut faire aujourd'hui, avec le fonds qu'on a, pour éviter d'augmenter les taxes dans cinq ou dix ans ? Cela n'appelle pas forcément de réponse.

Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, trouve difficile de se prononcer catégoriquement. Elle aurait tendance à penser qu'il faut baisser la taxe, mais vu les augmentations attendues dans quelques années, elle se demande s'il ne serait pas plus simple de rester où l'on en est.

M. Gullotti précise que ce n'est pas une science exacte, on ne connaît pas la situation dans cinq ans.

M. Quentin Landry, UDC, demande un complément sur l'autonomie en eau mentionnée par M. Jean-Charles Juillard. Les montants à disposition semblent être destinés aux investissements. L'étude de nouveaux captages est-elle possible pour partir dans la recherche d'une solution pour éviter ces gros frais d'achat d'eau ?

M. Wastian rappelle que ces questions ont été discutées au moment du PGA, quand il a été décidé d'abandonner nos sources. Le Canton n'exige pas qu'on abandonne, mais qu'on sécurise les sources et qu'on mette tout en œuvre pour garantir la qualité de l'eau. Batanvaux est vraiment risquée au centre du village. Si l'on met tout en place pour garantir la qualité, le calcul a sans doute été fait au moment du PGA, ce n'était pas viable puisqu'on a opté pour l'abandon. Pour Moulin-Brûlé, c'est un problème identique avec encore des variations dues à la météo. Le rapport estimait donc que cela ne valait pas la peine de la conserver. On n'a pas remis en cause tout le PGA, mais bien sûr on pourrait refaire toutes les études qu'on veut. Il faut avoir en tête que le traitement de l'eau et son pompage ont un réel coût.

M. Chagnat précise que l'eau du Moulin-Brûlé est amenée au réservoir des Tartins, descend à la gare, est pompée jusqu'à la Printanière, passe aux Fraises, revient au Chalet, etc. Imaginez la complexité, et donc les coûts ! L'idée du PGA est de simplifier le réseau qui résultait de la fusion des communes.

Mme Audrey Châtelain, PS, demande confirmation que si nos sources pouvaient être maintenues, la courbe présentée descendrait moins rapidement car on aurait moins d'approvisionnement au SEF.

M. Wastian confirme que cette courbe dépend beaucoup des achats qu'on fait au SEF, mais qu'il faut tenir compte des coûts d'entretien qu'on aurait du mal à estimer aujourd'hui.

La demi-heure étant dépassée, la présidente clôt la discussion. Le Conseil municipal proposera une solution qui sera intégrée dans le budget présenté au Conseil général au mois de novembre.

8. Autres informations du Conseil municipal

La présidente donne la parole au Conseil municipal pour les informations courantes.

Mme Karine Voumard, CM, donne quelques informations concernant la Maison de l'Enfance. Nous avons bien pris possession des locaux le 7 août, comme prévu pour un début d'exploitation le mardi 12 août. À notre grand plaisir les parents, les enfants et les employés sont enchantés des locaux et de leur aménagement. Les extérieurs étant encore en chantier nous prévoyons une inauguration et une journée portes ouvertes au printemps 26. Mme Voumard remercie la directrice, Mme Joëlle Gairaud, ainsi que tous les employés pour leur engagement durant ces derniers 5 ans, et pendant le déménagement. Félicitations !

Autre information, le Service social de Tramelan est commune pilote pour l'introduction du logiciel cantonal de gestion des cas. Introduction prévue normalement en août 2025 et retardée a priori à début 2026. Nous avons participé à un forum des autorités sociales de Berne, organisé par le canton il y a quelques semaines, sur le sujet du logiciel cantonal mais aussi du rapprochement éventuel ou même fusions de services sociaux. Cela devait être intégré au changement de loi, mais ils y ont renoncé au dernier moment. La semaine passée, lors d'une rencontre des autorités sociales du Grand Chasseral, ce sujet a été remis à l'ordre du jour. À notre grand étonnement, dans une grande majorité les services sont favorables à des rapprochements, voire à retourner sur une forme associative commune. Pour Tramelan la commission des Affaires sociales et Générations a déjà demandé l'autorisation au Conseil municipal d'entamer une étude en vue d'un rapprochement avec le SASC (service d'action sociale de Courtelary). Le SASC est déjà sous forme associative avec de nombreuses communes de la région. Le but de cette étude étant que, une fois le logiciel cantonal intégré dans chaque service, cela permettra peut-être d'améliorer notre efficience. Le nombre de cas ne cesse d'augmenter, leur complexité

également. Gérer de manière séparée n'est plus possible pour les services. Un rapprochement, tout en gardant les sites actuels, serait une opportunité en termes d'efficacité. Mais avant il faut impérativement que le logiciel soit implanté, on parlait de l'horizon 2028 mais vu le retard ce sera peut-être plutôt 2030.

M. Vincent Glauser, CM, revient sur la prise en charge des élèves durant les vacances scolaires par l'EJC qui a été mise sur pied comme promis pour les vacances d'octobre. Malheureusement, il y a eu très peu de succès, peut-être dû au fait qu'on est au milieu de l'année et que les parents ont déjà prévu des mesures. Peut-être que le chômage partiel est aussi un facteur. On n'avait que quatre inscrits par jour. Ce n'est pas viable, on a dû laisser tomber. On reviendra l'an prochain et une information sera donnée aux parents à la fin de cette année pour donner les dates de la prise en charge en 2026 afin qu'ils puissent planifier. Les autres communes ont également eu peu de succès cette année pour cette offre.

Concernant la CourVerte, on a déjà ôté beaucoup de goudron. On a séparé les travaux en deux phases, la première étant la place multisports qu'il faut réaliser avant l'hiver car en-dessous de dix degrés, on ne pourra plus avancer. Il n'y a pas ce problème pour la CourVerte qui constituera donc la deuxième phase. Au niveau des offres, les artisans ont trop de travail, on a reçu peu de retours pour la CourVerte à proprement parler. Quelques soucis avec l'OED, on aurait voulu que toute l'eau s'infilte là où elle tombe, alors on doit refaire tout le goudron qui est une arrivée de secours (depuis Chautenatte vers l'école enfantine et jusqu'aux escaliers). Il faut garantir cinq mètres de large de goudron pour l'accès pompier. On aurait voulu des pavés filtrants, mais pour garder l'unité sur toute la longueur cela coûterait trop cher à la commune sur la partie qu'elle finance. Donc on restera sur du goudron partout. Pour la place multisports, l'OED a refusé que l'eau s'infilte, la place doit être étanche. Cela coûtera CHF 6'000.- de plus. Sinon les travaux vont bon train, il n'y a pas eu d'oppositions, on a terminé les travaux préparatoires. Les travaux anticipés débuteront la semaine prochaine. On a profité de changer une conduite d'eau. En faisant ces deux phases, cela nous permettra aussi de garder une cour d'école avec certains aménagements.

Mme Deborah Kläy, CM, fait un point d'actualité sur les forêts communales. L'état de nos forêts s'est nettement amélioré depuis la période difficile de 2019 à 2023. Les attaques de bostryches typographes, qui avaient alors causé de sérieux dégâts, sont aujourd'hui beaucoup moins importantes, ce qui représente une évolution très positive. La saison des coupes de bois a démarré, selon la planification prévue dans le plan de gestion 2011–2029. Certaines interventions, souvent discrètes, s'étendront de l'automne au printemps, en fonction de la météo. Les arbres tombés naturellement sous l'effet de la sécheresse, du vent ou de la neige, appelés chablis, sont traités ponctuellement au fur et à mesure. En ce moment, la coupe « Sur la Fin de l'Envers », au-dessus de la croisée des Rottes, bat son plein. Une autre coupe, « Sous la Lampe », aura lieu prochainement et un avis sera publié sur le site communal dès que les dates seront connues. Enfin, une intervention plus importante aura lieu près de la halte CJ de « Tramelan Chalet ». Elle sera très visible et pourrait donc susciter des questions. Plusieurs hêtres secs avaient déjà dû être abattus ce printemps en raison de leur proximité avec la route cantonale, et comme le peuplement restant est instable, la parcelle sera entièrement soldée. Les Ponts et Chaussées participeront aux frais et prendront en charge la gestion de la circulation. Cette coupe, nécessaire pour la sécurité, offre aussi une opportunité de rajeunissement. Comme cela s'était produit lors d'une intervention similaire en 2014 près du réservoir, la lumière favorisera la germination et la croissance de jeunes arbres. Aujourd'hui encore peu visibles, ces jeunes plants devraient atteindre cinq à six mètres de hauteur d'ici une dizaine d'années, redonnant à la parcelle un nouveau visage forestier. Parallèlement, la troisième et dernière phase des travaux de revitalisation de la tourbière de la Gruère a débuté en août 2024. Une piste forestière a été récemment tracée sur notre territoire communal. La coupe correspondante et la réalisation complète de cette piste sont prévues pour 2027. Afin de préserver la tourbière, une partie des travaux sera effectuée par hélicoptage.

Avant de terminer, un petit mot sur le shop de Valforêt. Depuis son ouverture en 2021, il poursuit sa croissance. En quatre ans, il a triplé son chiffre d'affaire. Il joue un rôle important en rapprochant la production locale de bois des habitants du village. A noter encore que différentes actions sont menées pour préparer l'avenir de nos forêts. Elles visent à les adapter aux changements climatiques et à favoriser la biodiversité, aussi bien en forêt que dans les pâturages boisés.

M. Hervé Gullotti, maire, fait un point de situation des procédures distinctes en cours pour le parc éolien. Malgré la validation par le Tribunal fédéral le 23 novembre 2023 du plan de quartier valant permis de construire, le projet de parc éolien de la Montagne de Tramelan et Montbautier accumule encore des retards. Ces derniers mois, l'entreprise partenaire des communes de Tramelan et de Saicourt, les BKW, a cherché une solution avec trois propriétaires fonciers restants pour obtenir des droits de passages de conduite, des accès pour la construction et l'entretien du parc moyennant des indemnités, négociation âpre qui n'a abouti que pour l'un d'entre eux. Une procédure est en cours auprès de la Commission d'estimation cantonale en matière d'expropriation (abrégée CEE), lancée en novembre 2024 par la commune de Tramelan, en vue de déterminer le montant de ces indemnités pour poursuivre les travaux. Afin de pouvoir poser dans le sol des lignes de desserte des éoliennes, les BKW ont besoin de signer des contrats de servitude avec les propriétaires fonciers concernés. Il en va de même pour les routes situées dans la zone prévue d'installation des turbines ; ces voies doivent être renforcées ou légèrement élargies pour la construction. Elément important : l'expropriation dont il est fait mention ici ne touche pas la propriété du sol mais uniquement l'octroi de droits de situation en lien avec la décision du TF. Nous espérons obtenir une décision de la CEE avant la fin de l'année.

En parallèle mais indépendamment de la procédure entamée auprès de la CEE, la Direction des Travaux publics cantonale (abrégée DTTE) a décidé le 18 août dernier de prendre des mesures à titre superprovisionnel et a formulé un arrêt des travaux préparatoires lancés par les BKW sur la base de la décision rendue par le TF. La DTTE a fondé sa décision pour des raisons de protection de l'environnement, particulièrement les intérêts de la forêt. Or, tant les BKW que les communes considérées s'étaient auparavant expressément assurées de la justesse de la procédure de travaux anticipés auprès de l'Office cantonal compétent. La DTTE a annoncé rendre une nouvelle décision à la mi-octobre 2025. La reprise des travaux anticipés par les BKW dépend de la décision de la DTTE.

Finalement, un recours a été déposé par les opposants auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (abrégée ESTI). La procédure auprès de l'ESTI vise uniquement l'approbation des installations techniques à courant fort du projet (soit les câbles et les installations intérieures correspondantes). Tous les travaux de génie-civil, la pose des tubes spécifiques, etc. relèvent uniquement du permis de construire octroyé avec le plan de quartier validé par le TF. Ici aussi la procédure n'est pas formellement liée aux deux autres. La décision d'approbation de l'ESTI est attendue tout prochainement. Elle ne devrait pas impacter la reprise éventuelle des travaux après la DTTE mi-octobre.

Voilà pour l'état des faits. Le Conseil municipal regrette qu'autant de freins retardent le projet qui a été, nous le rappelons, validé par la population locale en mars 2015. Il reste déterminé à poursuivre la collaboration avec les BKW pour la réalisation de ce parc. Il confirme ainsi sa volonté de participer à l'effort global en matière de protection de l'environnement.

M. Gullotti poursuit par des nouvelles sur le Plan de quartier des Lovières, dans l'emprise duquel se situent actuellement les entreprises ArteCad et EMP, en cours de révision auprès de l'OACOT. Nous avons appris mi-septembre que l'examen préalable que le canton de Berne fait subir à ladite révision a pris du retard. Le PQ en question ne

devrait pas être retourné à la commune avant la fin de l'année. Ce qui a pour conséquence que le Conseil général ne sera saisi de ce dossier qu'à la fin de l'hiver 2026 au plus tard au printemps 2026 pour approbation. Bien que compétent en la matière, le Conseil municipal souhaite que ce PQ révisé soit validé par le Législatif.

Pour ce qui est des travaux de requalification de la Grand-Rue par le canton de Berne et la réflexion parallèle des autorités exécutives communales relatives à la création d'un centre de la localité, ils vont bon train. Les ateliers participatifs annoncés avec un cercle restreint d'élus politiques, essentiellement des commissaires, avec un cercle élargi composé des riverains du projet et avec un cercle d'artisans et de commerçants qui ont exprimé un intérêt à participer au projet, ont eu lieu. Le Conseil municipal, en collaboration avec l'Office cantonal des Ponts et Chaussées, section Jura bernois, prévoit une séance de restitution des propositions formulées durant ces ateliers le 13 novembre 2025. De ces propositions émaneront des scénarii et un rapport final qui sera présenté au Conseil général. Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà toutes les personnes qui se sont engagées pour réfléchir à l'avenir du centre et qui ont donné de leur temps pour construire cet avenir ensemble.

Encore quelques mots sur l'enjeu de la mobilité sur Tramelan. La réflexion sur le « trafic pendulaire » se poursuit. Les discussions avec les communes et institutions jurassiennes et françaises voisines sont menées sous l'égide de l'Association du Parc régional Chasseral. On réfléchit à la solution qui serait techniquement la plus appropriée pour réduire le trafic pendulaire le plus rapidement possible. Nous sommes associés avec le Parc Chasseral, le Parc du Doubs, des représentantes de l'association faîtière franco-suisse arc.jurassien.org et toutes les communes concernées, Villeret, Saint-Imier, Sonceboz, Saignelégier, Le Noirmont et Les Breuleux ainsi que la communauté de communes de Maîche. On espère pouvoir trouver une solution qui déboucherait par exemple sur un projet « interreg » ou un approfondissement du projet de covoiturage [d'arcjurassien.ch](http://arcjurassien.ch) et de nouvelles éventuelles mesures.

M. Christophe Gagnebin, CM, rappelle que ce jeudi se tient un atelier MOMODU spécifiquement consacré au trafic cycliste. Il invite également tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à remplir le sondage qui a été envoyé par la poste à tous les ménages.

III. Divers

9. Résolutions

La présidente ne constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

10. Motions – postulats

La présidente constate le dépôt d'une motion et de trois postulats. Elle donne la parole aux motionnaires.



M. Quentin Landry, UDC, présente la motion intitulée « Pour la replantation et l'embellissement de l'espace de la piscine communale », qui demande ce qui suit : « Comme vous le savez, plusieurs arbres malades devront prochainement être abattus dans l'enceinte de notre piscine communale. Cette intervention est bien sûr nécessaire pour des raisons de sécurité et de santé. Cependant, plutôt que de simplement replanter une rangée d'arbres, je propose que nous saisissons cette occasion pour améliorer l'espace dans son ensemble. La piscine n'est pas seulement un lieu de baignade : c'est aussi un espace de rencontre, de détente et de loisirs pour les habitants de notre commune. En replantant, nous pourrions diversifier les essences d'arbres afin d'apporter plus de biodiversité et un ombrage agréable pour les visiteurs. Mais nous pourrions aussi compléter ces plantations avec quelques

aménagements simples et utiles : par exemple l'ajout de bancs, de chaises longues, ou de petits îlots d'assise, comme on en trouve dans des projets d'espaces publics modernes. Ces installations, réalisées dans des matériaux durables, rendraient l'endroit plus accueillant et offriraient aux familles, aux enfants comme aux aînés, un cadre plus confortable pour profiter du site. Ainsi, cette replantation ne serait pas seulement un remplacement, mais une véritable valorisation de notre piscine communale. Cela permettrait de transformer un besoin d'entretien en une opportunité d'embellissement, au bénéfice de toute la population. Je vous invite donc à soutenir cette proposition, afin que la Municipalité élabore un projet de replantation accompagné d'un petit aménagement du site, intégrant arbres et mobilier, pour faire de cet espace un lieu encore plus convivial et durable. »



M. Sébastien Wyss, PLR, présente le postulat intitulé « Création d'un musée du Grand Chasseral », qui demande ce qui suit : « Notre région mérite un site sur lequel toutes les communes du Grand Chasseral pourraient mettre en évidence leur histoire et leurs biens culturels. Il est impossible pour chaque village de créer un musée, mais sur un seul site, par exemple Bellelay, les villages ou les communes pourraient louer une ou plusieurs salles pour exposer leur patrimoine et le rendre accessible à leurs citoyens et aux voyageurs de tous horizons. Il est demandé au Conseil municipal de promouvoir cette idée auprès des autres communes du Grand Chasseral et de nos instances dirigeantes afin qu'un tel projet puisse voir le jour au Grand Chasseral. »



M. Vital Gerber, Groupe Débat, présente le postulat intitulé « Pour une politique d'investissements culturels dynamique », qui demande ce qui suit : « L'offre culturelle dans la commune de Tramelan, rarement thématisée ici, mérite qu'on s'y arrête. On pense notamment au groupe Agora – qui propose concerts, théâtres et événements aussi réguliers qu'innovants et engagés, dans des lieux variés, originaux et osés –, au Cinématographe – coopérative dont la qualité de la salle et de la programmation est reconnue loin à la ronde, – au CIP – qui, avec sa médiathèque, ses expositions, conférences, spectacles et festivals, offre un éventail d'une rare ampleur régionale –, sans compter les nombreux et nombreuses artistes et associations, initiatives individuelles et collectives, qui vivent et font vivre la culture. Ces acteurs et actrices culturelles jouent un rôle essentiel, en termes de vie sociale, d'émulation, d'échanges, de découvertes et d'ouverture. Et ces activités, qui demeurent souvent précaires, pourraient être soutenues et développées à leur juste valeur. En effet : ces activités reçoivent en partie une contribution financière de la commune qui est précieuse. Or, de manière générale, cette dernière reste très modeste. Comme déjà relevé, la culture est le parent pauvre du budget communal. Même si certains postes de ce budget (bâtiments avec la salle de la Marelle, formation avec l'École de musique p. ex.) peuvent être reliés *aussi et en partie* au domaine culturel, le poste qui lui est spécifiquement dévolu n'en reflète pas l'importance réelle pour le village : dans les comptes 2024, la culture se contente de moins de 100'000 francs. À titre comparatif et selon nos informations, c'est environ 4 x moins que dans une commune comme Tavannes, 7 x moins que dans une commune comme St-Imier. Pourtant, la culture est un domaine dont le financement est économiquement bénéficiaire au final. Une étude réalisée pour la ville de Bienne et publiée cet été a montré qu'en plus de son rôle indispensable, la culture joue également un rôle économique sous-estimé et largement rentable : les investissements génèrent des retombées et une valeur ajoutée conséquentes (*Le Journal du Jura* du 10 juillet 2025, <https://ajour.ch/fr/story/607514/etude-sur-le-financement-de-la-culture-chaque-franc-investi-rapporte-presque-quatre-fois-plus>). Dans le cas biennois, chaque franc investi dans la culture en rapporte finalement, de manière directe et indirecte, près de 4 x plus. Au vu des difficultés financières à venir dans le cas de notre commune, le domaine culturel ne serait donc pas à limiter, mais à développer. Par le présent postulat, nous proposons :

- Que la Commission culture, ensemble avec la Commission des finances et des représentantes ou représentants culturels, soient mandatés pour soumettre au Conseil général des propositions visant à développer des investissements dans des lieux et des projets culturels, à court, moyen et plus long terme.

- Que de premières mesures soient soumises au budget communal 2027.



M. Christophe Vienat, PLR, présente le postulat intitulé « Rentabiliser notre surproduction énergétique », qui demande ce qui suit : « Au fil des années, la production d'énergie renouvelable locale ne cesse de croître, au point qu'il devient difficile de consommer cette énergie sur place, notamment lors des pics de production ou durant les périodes de faible activité, comme les vacances. Une partie de cette énergie doit alors être revendue à des fournisseurs externes, parfois à des conditions peu avantageuses, voire à perte. Afin d'optimiser l'usage local de cette ressource, il apparaît nécessaire d'examiner des solutions de stockage permettant de la redistribuer lorsque la demande est effective. Le Conseil municipal est ainsi invité à étudier les différentes options de stockage actuellement disponibles — qu'elles soient centralisées ou décentralisées — en tenant compte de leur adaptabilité et de leur rentabilité, tant pour les citoyens et les entreprises que pour la commune elle-même. Le Conseil communal est invité à examiner l'opportunité de mettre en place des mesures incitatives, notamment financières, visant à encourager les propriétaires immobiliers à équiper leurs bâtiments de systèmes de stockage d'énergie, tels que des batteries domestiques. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer l'autonomie énergétique locale, de favoriser l'intégration des énergies renouvelables et de soutenir les objectifs de durabilité portés par l'Agenda 2040. »

11. Interpellations

La présidente constate le dépôt de deux interpellations. Elle rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de M. Christophe Vienat, PLR, intitulée « Utilisation des moyens existants pour la promotion économique et les rappels citoyens » : « La *Feuille d'avis*, hebdomadaire centenaire, est un support largement consommé par de nombreux lecteurs et transmis dans plus de 12'000 foyers au sein de l'ancien district historique de Courtelary. Ce journal est, depuis plus de 30 ans, l'organe de publication officiel pour les permis de construire.

Promotion économique

Au travers de ce support, il est demandé à la municipalité d'entreprendre des contacts avec les artisans et les commerçants de la cité, afin de les mettre en avant pour inciter les consommateurs locaux, mais également régionaux, à s'approvisionner chez nos détaillants. Tramelan bénéficie d'une position relativement centrale et privilégiée au sein du bassin de diffusion de la *Feuille*.

Rappel des comportements citoyens

Outre la promotion économique, cet outil reste par ailleurs un support de choix pour la transmission d'informations officielles de la part de la municipalité, mais également les rappels relatifs envers les comportements citoyens.

En effet, on peut notamment mentionner les consignes envers les propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leurs animaux de compagnie, le devoir de diligence quant au dépôt de déchets aux éco-points (décharges sauvages ou en dehors des heures) ou encore les consignes relatives à l'entretien des haies, adressées aux propriétaires. »



Interpellation de M. François Roquier, Groupe Débat, intitulée « Compétences financières des organes exécutif et législatif communaux » : « La commune de Tramelan, comme toutes les autres communes, dispose d'un règlement fixant les compétences financières du Conseil municipal et du Conseil général. Les dépenses dépassant la compétence du Conseil municipal doivent être avalisées par le Conseil général, celles dépassant la compétence du Conseil général par le peuple et c'est très bien ainsi.

La compétence du Conseil municipal est de 100 000 CHF et celle du Conseil général 500 000 CHF, respectivement 20 000 et 200 000 pour les dépenses récurrentes. Dans tous les cas les décisions peuvent faire l'objet d'un référendum (les limites sont plus basses pour des décisions non soumises au référendum).

En comparaison avec les grandes communes du Jura bernois, Tramelan se situe dans la moyenne pour les compétences du municipal et à la traîne pour les dépenses uniques du Conseil général. Valbirse fait exception avec des compétences financières nettement plus élevées dans les deux cas.

A Tramelan, ces limites ont été fixées il y a une bonne trentaine d'années et ne correspondent plus forcément à la réalité d'aujourd'hui. En ce qui concerne l'entretien des bâtiments ou des réseaux, elles sont souvent assez contraignantes pour des dépenses qui font partie de travaux indispensables au maintien de la bonne qualité du service à la population. C'est par exemple le cas aujourd'hui avec l'objet soumis à validation du Conseil général, qui permet de palier aux risques d'un approvisionnement en eau déficient pour toute une partie du village.

Tramelan pourrait faire œuvre de pionnier en assouplissant les compétences financières du Conseil général et du Conseil municipal, de manière à permettre une planification et un déroulement plus fluide de certaines tâches, notamment liées à l'entretien et au développement des infrastructures communales et de mieux répondre ainsi à la réalité des besoins d'aujourd'hui.

On pourrait imaginer un mécanisme de crédit cadre pour la réalisation de travaux à court et moyen terme qui laisserait aux services communaux la latitude de prioriser certains travaux en fonction des besoins et des opportunités. L'attribution d'une telle enveloppe devrait être adaptée et validée régulièrement par les autorités compétentes, de manière à permettre aux différents acteurs de travailler ensemble dans un climat de confiance pour le bien du village.

L'interpellateur demande aux autorités communales de conduire une réflexion en profondeur sur les compétences financières des différents organes communaux. Les objectifs visés sont :

- D'identifier les besoins et les potentiels d'amélioration en la matière,
- D'imaginer des solutions plus souples et innovantes, tout en garantissant voire en améliorant la supervision des dépenses,
- De conduire la réflexion dans un cercle suffisamment large pour garantir l'acceptation du projet et le succès de sa réalisation. »

Par rapport aux discussions de ce soir, M. Roquier constate qu'il faut instaurer un climat de confiance et que les besoins d'amélioration des infrastructures sont énormes. En devant passer par le Conseil général pour juste une réalisation, cela ralentit tout le processus. Le consensus semble être de vouloir améliorer et accélérer l'entretien des infrastructures. C'est dans cet état d'esprit là et avec toute sa confiance que M. Roquier a souhaité déposer son interpellation.

12. Petites questions

La présidente ouvre les petites questions en rappelant que le temps imparti est limité à trente minutes.

Elle revient d'emblée sur la question précédemment posée par Mme Joëlle Gairaud concernant la transmission des documents au format électronique ou papier. Le bureau a décidé en concertation avec la chancellerie qu'au début de chaque législature, il y aura un sondage auprès des conseillères et conseillers pour savoir s'ils ont besoin de recevoir les documents au format papier. Pour la fin de la présente législature, une feuille est à disposition ce soir pour indiquer le choix.

Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, demande s'il serait possible de vendre des sacs Celtor à l'unité pour les personnes de passage dans la commune, soit directement à la Commune soit via un commerçant local.

Mme Deborah Kläy, CM, répond qu'effectivement ce n'est pas possible actuellement. Elle prend note de la question.

M. Sylvain Riard, PS, revient sur la CourVerte. Il ne sait pas s'il doit se réjouir ou être craintif. On entend ce soir qu'il y a des travaux en deux parties. On nous avait annoncé plusieurs modules pour éviter de dépasser le budget voté de CHF 110'000.-. L'école a-t-elle trouvé les financements nécessaires pour faire le tout, ou doit-on s'attendre à des plus-values ? Où en est-on par rapport au budget alors que tout semble entrepris ?

M. Vincent Glauser, CM, convient qu'il s'agit d'une vaste question. Il y a déjà CHF 12'000.- de frais en plus selon ce qui a été expliqué précédemment, argent qu'il faudra trouver ailleurs. Il en profite pour remercier les membres du Conseil général qui ont très généreusement contribué. Il manque encore CHF 90'000.- pour assurer le tout. On regarde avec des fondations et autres, un crowdfunding a été lancé via la Raiffeisen. L'idée est bien sûr de ne pas dépasser l'argent qu'on a. On fera les travaux à mesure que les financements seront assurés. On commencera par ce qui amènera la meilleure plus-value. Le terrassement, on était obligé de le faire.

M. Jacques-Eric Favre, Groupe Débat, indique que vendredi matin 19 septembre un décès est survenu au sein d'une famille tramelote. Les pompes funèbres ont tenté de contacter l'administration communale en vain. Lors d'une nouvelle tentative en début d'après-midi, un répondeur indiquait que l'administration communale était fermée jusqu'au mardi en raison du Jeûne fédéral. Cette situation est-elle un bug isolé, ou y a-t-il une personne de piquet pour répondre aux pompes funèbres lors d'un week-end prolongé ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond que la Commune est fermée les jours fériés. Nous avons discuté de la situation avec la personne concernée pour trouver une solution de publication du décès.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, s'enquiert de l'avancement concernant le postulat « Concilier vie de famille et engagement politique », dont le traitement a été confié au bureau du Conseil général en lien avec la révision du règlement sur les jetons de présence.

La présidente répond qu'en principe, le bureau proposera la révision du règlement au mois de novembre. La question des frais de garde y est intégrée.

13. Correspondance au Conseil général

Le bureau n'a reçu aucune correspondance.

14. Divers

La présidente indique que, comme cela avait été annoncé, la sortie des bureaux des législatifs du Jura et du Jura bernois a eu lieu à Tramelan. Peu de fréquentation, probablement en raison de la simultanéité avec le Chant du Gros, mais la sortie a été très appréciée par les participants. On a pu présenter le patrimoine, le savoir-faire et les ressources locales.

M. Christophe Vienat, PLR, revient sur sa Petite question du mois de juin au sujet des communications de la commune et remercie les personnes qui ont fait qu'il y a de l'information sur tramelan.ch ainsi que sur Instagram.

La présidente lève la séance à 21h04.

Au nom du Conseil général

La Présidente : La Secrétaire du procès-verbal :

Valérie Piccand

Lucie Noirat